



Région Bretagne

FORMATION PROFESSIONNELLE D'AUXILIAIRE DE BIBLIOTHEQUE 2021 - 2022

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

FORMATION PROFESSIONNELLE D'AUXILIAIRE DE BIBLIOTHEQUE

La formation dispensée par l'ABF est une formation professionnelle de niveau 3 et délivre le titre d'Auxiliaire de bibliothèque, homologué par la Commission nationale de la certification professionnelle (arrêté du 8 juillet 2021).

Son objectif :

- Acquérir les techniques de base du métier de bibliothécaire sur la connaissance des publics et les services aux publics ; sur l'offre documentaire et ses enjeux ; sur l'environnement professionnel et la gestion d'une bibliothèque
- Dialoguer avec d'autres professionnels
- Diversifier ses compétences

La formation s'adresse :

- Aux personnes de catégorie C des bibliothécaires territoriales et de l'Etat travaillant à titre salarié ou bénévole sous contrat (contrat aidé...)
- Aux personnes des bibliothèques de comités d'entreprise, d'hôpitaux, de centres pénitentiaires
- Aux personnes des centres de documentation de l'Education Nationale

Les enseignements :

- Les enseignements (théoriques et pratiques) sont dispensés par des professionnels du livre et des bibliothèques
- 200 heures de formation (enseignements théoriques, travaux pratiques, visites, journées d'étude) de septembre à juin à raison d'une à deux journées de cours par semaine en dehors des vacances scolaires
- 1 semaine de stage pratique (35h) à effectuer en dehors de l'établissement employeur entre janvier et avril
- Des travaux personnels comptant pour l'examen final de juin
- Une assiduité aux cours obligatoires pour être admis à passer l'examen. Toute absence doit être justifiée.

Le dossier complet devra être expédié à l'adresse ci-dessous (pas de courrier recommandé), au plus tard le 29 mai 2021, le cachet de la poste faisant foi :

ABF groupe Bretagne – Centre de formation
Médiathèque François Mitterrand 4 place François Mitterrand
BP90915
56109 LORIENT CEDEX

Le dossier complet comprend : ([télécharger le dossier](#))

- Le dossier d'inscription dûment complété – la convention professionnelle avec ou sans prise en charge est à compléter et à signer en deux exemplaires
- Une attestation de bénévolat signée mentionnant le nombre d'heures hebdomadaires effectuées
- Une lettre de motivation
- Un CV
- Une photocopie de votre contrat si vous êtes contrat aidé
- Une photographie
- Trois enveloppes timbrées à votre adresse

Le coût de la formation est de 1300 euros dans le cas d'une prise en charge financière (Collectivités, CPF, organismes de financement type Région, pôle emploi, Fongecif, OPCA...), 1000 euros à titre individuel.

Dans le cadre de l'étude des dossiers de candidature, le comité de sélection se réserve le droit d'organiser des entretiens de motivation qui se tiendraient par visio-conférence le lundi 14 juin.

Important : il est à noter que le Centre de formation de Bretagne ne dispose que de 3 places. En effet, en raison de la pandémie, la session 2020-2021 a été annulée et par décision du CA de l'ABF Bretagne, les inscriptions de l'année dernière ont été prorogées.

A la fin de cette procédure de sélection, les candidats seront informés de la suite donnée à son dossier pour la fin juin 2021.